

Motion 3186

pour le maintien et le renforcement du Centre universitaire d'informatique (CUI) de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le Centre universitaire d'informatique (CUI) constitue depuis près de cinquante ans un pilier de la formation et de la recherche en informatique à Genève ;
- que, par son caractère interfacultaire, le Centre universitaire d'informatique (CUI) incarne une approche interdisciplinaire unique et reconnue au sein de l'Université de Genève ;
- que la maîtrise des technologies numériques, des systèmes d'information, de la cybersécurité et de l'intelligence artificielle constitue aujourd'hui un enjeu central de souveraineté, de sécurité, d'emploi et d'indépendance stratégique ;
- que la capacité du canton à former localement ses propres spécialistes en informatique conditionne directement son attractivité économique, sa résilience et sa compétitivité face aux autres pôles suisses et internationaux ;
- que le Centre universitaire d'informatique (CUI) joue un rôle structurant dans les liens entre formation, recherche, innovation et tissu économique cantonal ;
- que la fermeture annoncée des inscriptions met en péril des formations en plein développement et compromet durablement leur attractivité et leur pérennité ;
- que la disparition, la dispersion ou la dilution de l'informatique universitaire ferait courir un risque réel de perte d'une discipline stratégique à Genève, au profit d'autres cantons ou d'acteurs privés, renforçant une dépendance extérieure préjudiciable ;
- que la décision de dissoudre le Centre universitaire d'informatique (CUI), prise sans débat public élargi, engage des choix structurels et stratégiques aux conséquences durables pour l'économie, l'emploi qualifié, l'innovation et l'intérêt public ;
- que l'Etat ne peut se limiter à être consommateur de technologies numériques, mais doit garantir une base de compétences et de savoirs ancrée localement,

Votée le 8 mai 2026

invite le Conseil d'Etat

- à suspendre la procédure de dissolution du Centre universitaire d'informatique (CUI), en particulier la fermeture des inscriptions, tant que les impacts stratégiques, économiques et sociaux n'ont pas été pleinement évalués ;
- à assurer la continuité des formations et des inscriptions tant qu'une solution institutionnelle pérenne, compatible avec les intérêts stratégiques du canton, n'a pas été formellement arrêtée ;
- à mandater une expertise indépendante analysant notamment les conséquences en matière de souveraineté numérique, d'emploi qualifié, d'innovation, d'attractivité économique ainsi que les impacts sociaux et financiers de cette dissolution ;
- à associer formellement les étudiantes et étudiants, le personnel universitaire, les milieux économiques, les partenaires institutionnels et les acteurs académiques à toute réflexion et décision engageant l'avenir de l'informatique universitaire à Genève ;
- à garantir le maintien de formations complètes et identifiées en informatique et dans les domaines du numérique, avec des inscriptions ouvertes, au sein d'une structure clairement identifiable conservant ses spécificités reconnues ;
- à présenter au Grand Conseil une stratégie cantonale intégrée et cohérente reliant formation, recherche, innovation et besoins économiques dans les domaines du numérique et de l'intelligence artificielle ;
- à étudier, en concertation avec l'Université de Genève, la création d'un Institut universitaire du numérique (externe à l'Université de Genève) et, dans l'attente de sa mise en place éventuelle, à garantir le maintien du Centre universitaire d'informatique (CUI), afin d'assurer la continuité des formations, des inscriptions et des compétences stratégiques dans les domaines de l'informatique et du numérique.